

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 9 novembre 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Michel Morin

CE-2011-1122-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-1123-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-1124-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 2 NOVEMBRE 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 2 novembre 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-1125-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 30 août 2011 et du 25 octobre 2011 ;
 - de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (Comité de circulation) du 18 octobre 2011 ;
 - de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 20 octobre 2011.
-

CE-2011-1126-DEC PROBLÈME DE CIRCULATION / RUE GUÉRIN, ENTRE LES RUES DE L'ÉCHASSIER ET DES CANNEBERGES

ATTENDU la requête numéro REQ-2011-657 indiquant qu'une seule voie de circulation est utilisable sur la rue Guérin, entre les rues de l'Échassier et des Canneberges, lorsque des voitures sont stationnées sur un côté de la rue (face au parc des Coccinelles);

ATTENDU le plan, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, préparé par la Direction du génie et projets spéciaux démontrant qu'un

déplacement de la piste cyclable dans le parc des Coccinelles, entre les rues de l'Échassier et des Canneberges, dégagerait la circulation à cet endroit;

ATTENDU la recommandation numéro CC-2011-10-18/01 de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation) concernant le problème de circulation sur la rue Guérin, entre les rues de l'Échassier et des Canneberges ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, de la sécurité du milieu et des personnes (comité de circulation), d'autoriser la Direction de l'entretien du territoire à déplacer la piste cyclable actuellement située sur la rue Guérin, entre les rues de l'Échassier et des Canneberges, dans le parc des Coccinelles.

Que le montant prévu à cet effet soit pris à même les budgets d'opération de la Direction de l'entretien du territoire, et ce, pour 2012.

CE-2011-1127-REC REQUÊTES DE SIGNALISATION / 18 OCTOBRE 2011

Il est unanimement résolu, suite à la recommandation du Comité de circulation en date du 18 octobre 2011, de recommander au Conseil l'adoption de la signalisation mentionnée ci-dessous :

<u>REQUÊTE</u>	<u>DÉTAIL</u>
CC-2011-10-18/03	Installation de panneaux « stationnement interdit » entre le 965, rue Théberge et le commerce du 528, boulevard des Seigneurs ;
CC-2011-10-18/04	Installation d'un panneau « virage à gauche seulement » sur la rue Saint-André par le stationnement de l'Hôtel de Ville ;
CC-2011-10-18/05	Installation de panneaux « sens unique » vers le nord sur la rue Saint-André, entre les rues Saint-Jean-Baptiste et Saint-Pierre ; Enlèvement du panneau « arrêt » sur la rue Saint-André, à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste ;
CC-2011-10-18/06	Installation de panneaux « arrêt » sur la rue Guillemette, à l'intersection de la rue de l'Émeraude ;
CC-2011-10-18/08	Installation de panneaux « stationnement interdit sauf autobus entre 7h et 16h, du lundi au vendredi » devant l'école Jean-de-la-Fontaine ;
CC-2011-10-18/10	Enlèvement d'un panneau « arrêt » sur la rue Agnès-Martin, à l'intersection de la rue Adrien-Hébert ;
CC-2011-10-18/11	Installation de panneaux « cul-de-sac » sur Grande Allée, à l'intersection de la rue des Vignobles ;
CC-2011-10-18/12	Installation de panneaux « stationnement interdit » au bout de Grande Allée ;
CC-2011-10-18/13	Installation de panneaux « stationnement interdit » dans la courbe de la rue de Chablis, du côté du parc ;
CC-2011-10-18/14	Installation de panneaux « arrêt » sur le chemin du Curé-Barrette, à l'intersection de la rue du Jalon ;
CC-2011-10-18/15	Installation de panneaux « arrêt » sur le boulevard des Plateaux, à l'intersection de la rue du Rubis ;

- CC-2011-10-18/16 Enlèvement d'un panneau « aire d'attente » sur la rue Saint-Sacrement, à l'entrée du Collège ;
- CC-2011-10-18/17 Installation d'un panneau « débarcadère » sur la rue Saint-Sacrement, à l'entrée du Collège.
-

CE-2011-1128-DEC DEMANDE D'INTENSIFICATION D'UN PROJET MIXTE, AUBERGE/HABITATION, COMMERCE / RETOUR DE DOSSIER / 203, RUE SAINT-ANDRÉ / M. PIERRE LIZOTTE

ATTENDU la réception d'une demande formulée par M. Pierre Lizotte à l'effet de permettre quatre (4) logements en mixité avec un commerce existant, à même sa propriété du 203, rue Saint-André / 745, rue Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE le commerce adjacent, soit au 221, rue Saint-André, et propriété de M. Pierre Lizotte, a été vendu;

ATTENDU QUE des pourparlers ont cours en vue de la vente du 203, rue Saint-André, et que cette vente pourrait avoir des effets sur le projet déposé;

ATTENDU QU'une révision de la nature et de la distribution de la fonction commerciale est présentement à l'étude pour le secteur Vieux-Terrebonne;

ATTENDU QUE la validation du présent projet devrait être tributaire des conclusions de cette même étude;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-10-20/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine de reporter la demande afin de permettre quatre (4) logements en mixité avec un commerce existant, à même sa propriété du 203, rue Saint-André / 745, rue Saint-François-Xavier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que la demande faite par M. Pierre Lizotte soit reportée, et ce, dans l'attente de l'étude en cours.

CE-2011-1129-DEC APPLICATION DU 10% FRAIS DE PARC / VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la nécessité d'actualiser la pratique et de formaliser de façon plus précise les règles de contribution en parc;

ATTENDU QU'il est requis de baliser plus clairement l'établissement du cadre de la cession en parc dans des projets comportant des cessions sans soule tributaires de zones à contrainte environnementale (zone inondable, zone de mouvement de terrain, bande riveraine, emprise de ligne de transport électrique, etc.);

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-10-20/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant l'application du 10% en frais de parc ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité mandate la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, afin de produire un cadre d'ajustement des règles de contribution en parc pour:

- affecter le calcul du 10% en parc sur toutes les superficies de la propriété sous réserve d'une cession préalable à titre de cession sans soule. En somme, la contribution requise est basée sur la superficie brute;

- préciser les lots admissibles à la cession pour fins de parc étant donné qu'en maintes occasions, ces lots sont limitrophes à des cessions sans soulte liées à des contraintes environnementales;
- formaliser les règles touchant les contributions excédentaires et leur application dans d'autres secteurs de développement.

Que le projet de règlement soit présenté à nouveau à la Commission pour une étude détaillée et recommandation finale au Comité exécutif.

**CE-2011-1130-DEC DEMANDE POUR UN PROJET DE MODIFICATION DE
LA ZONE 9461-87 / 395, RUE SAINT-LOUIS /
RÉSIDENTE OASIS DE TERREBONNE**

ATTENDU l'avant-projet d'implantation proposant l'agrandissement de la Résidence Oasis de Terrebonne, tel que déposé par M. Sylvain Marion;

ATTENDU la non-conformité du projet d'agrandissement, eu égard à la réglementation de zonage, alors que la résidence en opération bénéficie d'un droit acquis;

ATTENDU la pertinence du projet d'agrandissement de la résidence en regard de la demande en matière d'hébergement pour personnes âgées;

ATTENDU QUE le projet de densification, tel que démontré, exerce une pression sur l'occupation du site sans proposer de gain d'aménagement dans son milieu;

ATTENDU l'incapacité du présent projet à offrir des espaces de verdure pouvant profiter aux résidents, aux employés et à l'environnement de la rue Saint-Louis;

ATTENDU QUE ledit projet nécessite d'être révisé, soit par l'acquisition des triplex situés à l'angle du terrain ou autre solution d'aménagement pouvant répondre aux attentes précitées;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-10-20/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine de reporter la modification de la zone 9461-87 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif reporte la demande de modification au zonage visant l'ajout de l'usage "HE: Hébergement de classe F - centre d'accueil", à même la zone 9461-87, afin de solliciter la démonstration d'un projet qui soit structurant sur le plan de la composition architecturale et de l'aménagement des aires de vie destinées aux résidents et aux usagers.

**CE-2011-1131-DEC GESTION DES COURS ARRIÈRES / ÉCRAN
D'INTIMITÉ FORMANT UNE PALISSADE / VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE l'érection des murs d'intimité est une situation commune retrouvée exclusivement dans les cours arrières;

ATTENDU QUE la construction de plusieurs éléments architecturaux dans les cours arrières pose un défi d'interprétation réglementaire constant puisque les dispositions contenues au règlement de zonage ne détaillent pas toutes les possibilités d'aménagement;

ATTENDU QU'il serait pertinent d'amorcer une réflexion globale sur la gestion des cours arrières afin de définir la responsabilité d'intervention de la Ville en matière d'aménagement dans les cours arrières;

ATTENDU QUE l'aménagement végétal des écrans d'intimité et de toute structure s'y rapprochant devrait être la prémisse de base d'une intervention réglementaire cohérente avec les objectifs municipaux de verdissement;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-10-20/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la gestion des cours arrières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif mandate la Direction de l'aménagement du territoire afin de valider la réglementation existante dans certaines municipalités avoisinantes afin de pouvoir poursuivre sa réflexion à l'égard de la gestion des cours arrières du point de vue réglementaire.

Que la Direction de l'aménagement du territoire soumette le dossier à la Cour municipale en ce qui concerne la structure érigée sans autorisation, et ce, considérant les faits au dossier R11-0398.

CE-2011-1132-DEC PROJET RALLYE DES RIVIÈRES

ATTENDU le dépôt du projet Rallye des rivières déposé par le centre d'interprétation sur l'eau (C.I.EAU) conjointement avec le COBAMIL et ECONATURE;

ATTENDU QUE ce projet prévoit l'installation par le C.I.EAU d'une ou deux bornes sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QUE la contribution de la Ville consiste à fournir et mettre en place la base de béton pour soutenir ces bornes;

ATTENDU QUE ce projet permet à la population d'être sensibilisée aux différents usages relatifs à l'eau;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2011-10-25/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant le projet Rallye des rivières ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif appuie favorablement le projet de Rallye des rivières déposé par le Centre d'interprétation sur l'eau (C.I.EAU) conjointement avec le COBAMIL et ECONATURE;

Que la Direction générale soit et est mandatée afin de faire le suivi du projet en s'assurant de la cohérence avec les autres initiatives déjà existantes et l'harmonisation de la facture visuelle.

CE-2011-1133-REC ÉTUDE / POSSIBILITÉS DE REGROUPEMENT DES CORPS DE POLICE TERREBONNE – MASCOUCHE

ATTENDU la résolution numéro 111011-18 de la Ville de Mascouche adoptée le 11 octobre 2011 demandant à la Ville de Terrebonne de signifier son intérêt à effectuer une étude conjointe visant à examiner les différentes possibilités de regroupement des corps de police respectifs ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne est à définir un projet visant à construire un nouveau quartier général pour son service de police, le projet devant répondre aux besoins policiers pour les vingt-cinq (25) prochaines années (une phase pour dix (10) ans et une seconde phase pour vingt-cinq (25) ans) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif recommande au Conseil de donner suite à la demande de la Ville de Mascouche pour la réalisation d'une étude

concernant les différentes possibilités de regroupement des services policiers de Mascouche et de Terrebonne, de la façon suivante, à savoir : dans un premier temps, avant de confier un mandat d'études à l'externe, que soit formé un comité de travail conjoint qui permettra de réaliser une pré-étude sur les différentes opportunités, en dressant d'abord, tant au niveau des ressources humaines que matérielles, un portrait juste de la réalité de chacun, ce qui permettra de cibler précisément les enjeux.

Il est également unanimement résolu qu'aux fins mentionnées ci-dessus, un comité d'étude relatif au regroupement des deux (2) corps de police soit formé de :

- M. Luc Papillon, directeur général adjoint ;
- M. Guy Dubois, directeur de la police ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ;
- M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile.

CE-2011-1134-DEC PROJET URBANOVA / DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

ATTENDU le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (résolution CE-2011-194-DEC);

ATTENDU QUE la firme de consultants Dessau a été mandatée pour la préparation de la demande de certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU QU'un certificat d'autorisation est requis de la part du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que la firme Dessau soit et est mandatée afin de présenter la demande de certificat d'autorisation au MDDEP au nom de la Ville de Terrebonne.

Que la firme Dessau soit autorisée à signer tout document nécessaire au nom de la Ville de Terrebonne pour l'obtention de ce certificat d'autorisation.

CE-2011-1135-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UN CONCEPT DE DESIGN URBAIN DISTINCTIF DANS LE CADRE DU PROJET URBANOVA

ATTENDU le projet Urbanova de la Ville de Terrebonne adopté le 2 mars 2011 par le Comité exécutif (résolution CE-2011-194-DEC);

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels afin de réaliser un concept de design urbain distinctif;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier dans un journal local et par l'intermédiaire du site électronique d'appel d'offres du gouvernement (SE@O) un appel d'offres public pour des services professionnels sur le territoire de la MRC Les Moulins, conformément à la Loi ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels produite par la firme CohésionTotale, en date du 7 novembre 2011, s'élève à 233 546,25\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction

générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels afin de réaliser un concept de design urbain distinctif dans le cadre du projet Urbanova.

CE-2011-1136-DEC DIRECTIVE GÉNÉRALE / REMBOURSEMENT DE FRAIS DE REPAS DES EMPLOYÉS CADRES / DG.1000.5

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 20 de la « directive générale numéro 1000.5 » concernant le remboursement de frais de repas des employés cadres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, et de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 20 et de la directive générale numéro 1000.5 concernant les règles de gestion relatives aux frais de remboursement de repas des employés-cadres.

CE-2011-1137-DEC FERMETURE DU BAR ST-PATRICK A 3 H / 31 DÉCEMBRE 2011 AU 1^{er} JANVIER 2012

ATTENDU la lettre datée du 2 novembre 2011 de M. Pierre Corbeil du Bar St-Patrick Inc. demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bar St-Patrick, à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser la fermeture à 3 h dans la nuit du 31 décembre 2011 au 1^{er} janvier 2012 pour le Bar St-Patrick inc., le tout conditionnellement à ce que son permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CE-2011-1138-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 083 052,04\$ préparée le 3 novembre 2011 ;
 - la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 3 445 108\$ préparée le 1^{er} novembre 2011.
-

CE-2011-1139-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 71 197,42\$ préparée le 2 novembre 2011 ;
 - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 567 368,43\$ préparée le 2 novembre 2011.
-

CE-2011-1140-DEC NOMINATION / OUVRIER DE SIGNALISATION / SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE

ATTENDU l'affichage du poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, de nommer M. Roger Salmon au poste d'ouvrier de signalisation au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 14 novembre 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2011-1141-REC CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS,
HYGIÈNE DU MILIEU / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU le dépôt de la fiche de projet – « budget de nouvelle initiative » ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un poste cadre de chargé de projets, hygiène du milieu, au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire visant à mieux encadrer le volet administratif des opérations de l'hygiène du milieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'entretien du territoire, dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, ainsi que la création d'un poste de chargé de projet, hygiène du milieu au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil.

**CE-2011-1142-DEC PROLONGATION / CHARGÉ DE PROJETS / SERVICE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU
MILIEU / DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU
TERRITOIRE**

ATTENDU le rapport présenté par M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, relativement au volume de travail actuellement en cours au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire et également pour assurer le transfert des dossiers auprès de Mme Geneviève Rivard de retour de congé de maternité le 8 novembre 2011 ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de prolonger les services du chargé de projets au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif prolonge jusqu'au 9 décembre 2011, les services de M. Louis-Jean Caron au poste de chargé de projets au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de M. Louis-Jean Caron.

CE-2011-1143-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC / REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DE LA BRANCHE #2 / CHEMIN DU CURÉ-BARRETTE

ATTENDU le rapport de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. mentionnant que le tuyau de tôle ondulé du ponceau de la branche numéro 2 situé sur le chemin du Curé-Barrette nécessite une intervention à court terme ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la firme Experts-conseils, en date du 31 octobre 2011, au montant de 128 359,30\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de remplacement d'un ponceau de la branche numéro 2 situé sur le chemin du Curé-Barrette, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le remplacement d'un ponceau de la branche numéro 2 situé sur le chemin du Curé-Barrette.

CE-2011-1144-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LA GESTION DE L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE TERREBONNE ET DE SES COMPOSANTES

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux (2) firmes d'ingénieurs-conseils pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de Terrebonne et de ses composantes (SOU-2011-98);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 octobre 2011, à savoir:

EnviroServices inc.	93 988,06\$ t.t.c.
BPR-Triax inc.	99 798,30\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 16,24 à la firme EnviroServices inc., et un pointage de 15,05 à la firme BPR-Triax, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme EnviroServices inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels d'ingénierie pour la gestion de l'exploitation de la station d'épuration de Terrebonne et de ses composantes, pour un montant de 82 499,94\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0307 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1145-DEC SOUMISSION / LOCATION DE QUATRE (4)
CHARGEURS SUR ROUES SANS OPÉRATEUR**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de sept (7) fournisseurs pour la location de quatre (4) chargeurs sur roues sans opérateur (SOU-2011-101);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} novembre 2011 à 11 h 10, à savoir :

	Bordereau « A »	Bordereau « B »
	Hygiène	Voirie
Équipement SMS	46 105,45\$ t.t.c.	23 753,36\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Location Hewitt inc.	56 884,99\$ t.t.c.	28 196,43\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Hewitt Équipement ltée	58 944,79\$ t.t.c.	24 505,26\$ t.t.c.
Nortrax Québec inc.	70 363,49\$ t.t.c.	28 457,89\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Hewitt Équipement ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **HEWITT ÉQUIPEMENT LTÉE**, datée du 31 octobre 2011, pour la location de quatre (4) chargeurs sur roues sans opérateur, le tout pour un montant de 73 250\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0309 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1146-REC SOUMISSION / FOURNITURE, INSTALLATION ET LE
DÉMANTÈLEMENT DE DÉCORATIONS HIVERNALES
DANS LE VIEUX-TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la fourniture, l'installation et le démantèlement de décorations hivernales dans le Vieux-Terrebonne (SOU-2011-113) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} novembre 2011, à savoir :

Blachere Illumination	138 986,22\$ t.t.c.
Leblanc Illumination-Canada inc.	147 612,87\$ t.t.c.
Groupe Artea inc.	157 756,92\$ t.t.c.
M.F.R. Construction	165 910,29\$ t.t.c. <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Blachere Illumination s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 227 000\$ (t.t.c.) en date du 30 août 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **BLACHERE ILLUMINATION**, datée du 1^{er} novembre 2011, pour la fourniture, l'installation et le démantèlement de décorations hivernales dans le Vieux-Terrebonne, pour un montant de 121 998\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0310 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1147-DEC SOUMISSION / ENTRETIEN DES PATINOIRES
EXTÉRIEURES – SECTEUR « 3 » (SECTEUR
LACHENAIE)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour l'entretien des patinoires extérieures – secteur « 3 » (SOU-2011-121);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 1^{er} novembre 2011 à 11h18, à savoir :

9212-2977 Québec inc. (Les Entreprises Pro-Vac inc.)	78 420,27\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
Les Entreprises Lavoie & Leduc inc.	93 432,74\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Lavoie & Leduc inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 4 novembre 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES LAVOIE & LEDUC INC.**, datée du 1^{er} novembre 2011, pour l'entretien des patinoires extérieures – secteur « 3 », le tout pour un montant de 82 012,50\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0308 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1148-DEC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT /
HIVERS 2011-2012 / ZONE 6 / SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 528-10-2009 adoptée le 1^{er} octobre 2009 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 6, pour le secteur Lachenaie – Carrefour des Fleurs, et ce, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans (SOU-2009-97) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat couvrant les secteurs A-B-C-D-E-F-G de la zone 6, secteur Lachenaie, soit donnée en sous-traitance à la compagnie D.L. Excavation inc., le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

ATTENDU la réception d'une opinion juridique confirmant la possibilité de sous-traiter ce contrat à certaines conditions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. à donner en sous-traitance une partie du contrat de déneigement couvrant les secteurs A-B-C-D-E-F-G de la zone 6, secteur Lachenaie, à la compagnie D.L. Excavation inc., le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générales.

**CE-2011-1149-DEC SOUS-TRAITANCE / CONTRAT DE DÉNEIGEMENT /
HIVERS 2011-2012 / ZONE 5 / SECTEUR LACHENAIE**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 463-10-2011 adoptée le 11 octobre 2011 acceptant la soumission de la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. pour le déneigement – hivers 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (option 5 ans) – zone 5 – secteur Lachenaie (SOU-2011-83) ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a présenté une demande afin qu'une partie du contrat couvrant les secteurs 1, 2 et 3 de la zone 5, secteur Lachenaie, soit donnée en sous-traitance à la compagnie 9159-4465 Québec inc., le tout selon l'article 21.3 du cahier des charges générales ;

ATTENDU la réception d'une opinion juridique confirmant la possibilité de sous-traiter ce contrat à certaines conditions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint à l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la compagnie Transport & Excavation Mascouche inc. à donner en sous-traitance une partie du contrat de déneigement couvrant les secteurs 1, 2 et 3 de la zone 5, secteur Lachenaie, à la compagnie 9159-4465 Québec inc., le tout conditionnellement à la réception des documents prévus à l'article 21.3 du cahier des charges générales.

**CE-2011-1150-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA / LOT 1 950 687 PTIE /
TERRAIN DE LA VILLE SITUÉ EN BORDURE DU
CHEMIN SAINT-CHARLES**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 1 950 687 du cadastre du Québec (terrain en bordure du chemin Saint-Charles) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 110167 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

**CE-2011-1151-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA / LOT 1 887 041 PTIE /
TERRAIN DE LA VILLE SITUÉ EN BORDURE DE LA
RUE DU PARC PHILIPPE-VILLENEUVE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 1 887 041 du cadastre du Québec (terrain en bordure de la rue du parc Philippe-Villeneuve) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 110188 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

**CE-2011-1152-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA / LOT 2 438 843 PTIE /
TERRAIN DE LA VILLE SITUÉ DANS LE PARC DE LA
HALTE ROUTIÈRE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 2 438 843 du cadastre du Québec (terrain situé dans le parc de la halte routière) ; ladite partie de lot est

démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 109544 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

**CE-2011-1153-DEC AUTORISATION / SIGNATURE / ACTE DE
SERVITUDE / BELL CANADA / LOT 2 439 153 PTIE /
TERRAIN DE LA VILLE SITUÉ EN BORDURE DE LA
RUE FRANÇOIS-PAQUIN**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 2 439 153 du cadastre du Québec (terrain situé en bordure de la rue François-Paquin) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description technique préparés par M. Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 110169 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge du cessionnaire.

**CE-2011-1154-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / TRAVAUX
D'ARCHITECTURE DE PAYSAGE, D'ÉCLAIRAGE
ROUTIER ET DE FEUX DE CIRCULATION / RUE
SAINT-SACREMENT, ENTRE LE BOULEVARD DES
SEIGNEURS ET LA RUE GÉDÉON-M.-PRÉVOST**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 521-10-2010 adoptée le 18 octobre 2010 acceptant la soumission de la compagnie Bau-Québec inc. pour des travaux de pose de pavé uni, d'éclairage routier et de feux de circulation sur la rue Saint-Sacrement, entre le boulevard des Seigneurs et la rue Gédéon-M.-Prévost, pour un montant de 786 250\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax a présenté un certificat de réception provisoire révisé pour un excédent de coût totalisant une somme de 16 193,15\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve le certificat de réception provisoire révisé émis par la firme BPR-Triax pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 16 193,15\$ (taxes en sus) à la compagnie Bau-Québec inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 429. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0304 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2011-1155-REC SOUMISSION / TRAVAUX DE PAVAGE, DE
BORDURES ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / RUES DE
MARGAUX, DE BORDEAUX, DE FRONSAC, DE
POMEROL ET DE SANNOIS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier dans les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 13 octobre 2011 ainsi que dans le journal Le Trait d'Union le 15 octobre 2011 ;

ATTENDU QUE sept (7) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 octobre 2011, à savoir :

Les Entreprises Guy Desjardins inc.	1 085 362,91\$ t.t.c.
Maskimo Construction inc.	1 115 785,15\$ t.t.c.
Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides)	1 136 885,77\$ t.t.c.
Louisbourg SBC, s.e.c. Division Simard Beaudry Construction	1 160 877,80\$ t.t.c.
Construction DJL inc.	1 182 701,39\$ t.t.c.
Asphalte Desjardins inc.	1 184 230,80\$ t.t.c.
Construction Soter inc.	1 198 890,88\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Les Entreprises Guy Desjardins inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 novembre 2011 par M. Ronald Dubé, ing., chargé de projet – infrastructures Rive-Nord de la firme Dessau ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 1 412 459,24\$ (t.t.c.) en date du 25 octobre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC.**, datée du 31 octobre 2011, pour des travaux de pavage, de bordures et d'éclairage routier dans les rues de Margaux, de Bordeaux, de Fronsac, de Pomerol et de Sannois, pour un montant de 952 699,50\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 508. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0311 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que les travaux soient réalisés en conformité avec le document « Guide des travaux municipaux – exigences techniques et administratives » préparé par la Direction du génie et projets spéciaux.

CE-2011-1156-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC MAÎTRESSE DE 600 MM DE DIAMÈTRE / ENTRE LE CENTRE DE DISTRIBUTION SOBEY'S ET LE RÉSERVOIR DE LA RAIM SUR LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir de la RAIM sur le boulevard de la Pinière;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 28 septembre 2011 et dans le journal Le Trait d'Union le 1^{er} octobre 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 octobre 2011, à savoir:

Genivar	146 621,48\$ (t.t.c.)
Cima+	184 558,50\$ (t.t.c.)
BPR-Triax	306 458,25\$ (t.t.c.)
Dessau	247 786,88\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 9,71 à la firme Genivar, un pointage de 7,53 à la firme Cima+, un pointage de 4,79 à la firme BPR-Triax et un pointage de 6,02 à la firme Dessau, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Genivar ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 422 399,72\$ (t.t.c.) en date du 28 septembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **GENIVAR** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc maîtresse de 600 mm de diamètre entre le centre de distribution Sobey's et le réservoir de la RAIM sur le boulevard de la Pinière, pour un montant de 128 700\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 473. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0313 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la firme Genivar soit autorisée à déposer les plans et devis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, dont le certificat d'autorisation pour l'article 32.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2011-1157-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE / TRAVAUX D'INSTALLATION DE PONCEAUX, D'ÉGOUT PLUVIAL, DE POSE DE FONDATION DE RUE, DE BORDURES, TROTTOIRS, D'UNE PISTE CYCLABLE, DE REVÊTEMENT BITUMINEUX ET D'ÉCLAIRAGE ROUTIER / FUTUR BOULEVARD NORD-SUD, ENTRE LA CÔTE DE TERREBONNE ET LE BOULEVARD DE LA PINIÈRE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation de ponceaux, d'égout pluvial, de pose de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage routier sur le futur boulevard nord-sud, entre la côte de Terrebonne et le boulevard de la Pinière;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Constructo le 28 septembre 2011 et dans le journal Le Trait d'Union le 1^{er} octobre 2011 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 octobre 2011, à savoir:

Cima+	274 331,41\$ (t.t.c.)
Genivar	324 686,25\$ (t.t.c.)
BPR-Triax	418 104,75\$ (t.t.c.)
Dessau	465 953,25\$ (t.t.c.)

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 5,19 à la firme Cima+, un pointage de 4,35 à la firme Genivar, un pointage de 3,51 à la firme BPR-Triax et un pointage de 3,20 à la firme Dessau, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Cima+ ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 500 000\$ (t.t.c.) en date du 28 septembre 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit la firme **CIMA+** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans, devis et la surveillance des travaux d'installation de ponceaux, d'égout pluvial, de pose de fondation de rue, de bordures, de trottoirs, d'une piste cyclable, de revêtement bitumineux et d'éclairage routier sur le futur boulevard nord-sud, entre la côte de Terrebonne et le boulevard de la Pinière, pour un montant de 240 800\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement d'emprunt numéro 487. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0312 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que la firme Cima+ soit autorisée à déposer les plans et devis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires, dont le certificat d'autorisation pour l'article 32.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2011-1158-DEC PERMIS DE DÉBOISEMENT / BOULEVARD DE LA PINIÈRE / SOBEYS DEVELOPMENTS

ATTENDU QUE la compagnie Sobey's Developments prévoit développer, pour le printemps 2012, des terrains sur le boulevard de la Pinière, près du boulevard des Plateaux ;

ATTENDU QUE le projet comprendra, entre autres, un supermarché IGA, une pharmacie, des services financiers, des restaurants, une société des alcools et plusieurs autres commerces ainsi qu'un Centre de matériaux BMR ;

ATTENDU QUE le requérant a soumis un plan concept de développement commercial pour analyse ;

ATTENDU QUE le requérant a soumis une étude d'impact sur la circulation ;

ATTENDU QUE la compagnie Sobey's Developments désire connaître la capacité portante du sol afin d'évaluer l'impact économique du projet ;

ATTENDU QUE, pour valider la capacité portante du sol, il y a lieu d'autoriser le requérant à procéder au déboisement partiel ;

ATTENDU QUE le projet fut soumis au Comité de coordination au développement municipal (CCDM) ;

ATTENDU QUE le CCDM est d'accord avec la demande proposée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du Comité de coordination au développement municipal, que le Comité exécutif autorise la compagnie Sobey's Developments à déboiser partiellement le terrain afin de leur permettre d'évaluer la capacité portante du sol.

Que la Direction de l'aménagement du territoire soit et est autorisée à signer le permis de déboisement comme indiqué au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2011-1159-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire